



Gymnase de Burier
Rte de Chailly 170
Case postale 96
1814 La Tour-de-Peilz
www.gymnasedeburier.ch

Aux élèves de 3E de la volée 2026-2027

*Aux enseignant·e·s concerné·e·s
(Économie et droit, Finances et comptabilité)*

La Tour-de-Peilz, le 20 août 2026

Consignes pour le Travail Interdisciplinaire

Centré sur un Projet (TIP) en École de commerce

Description et objectifs

En 3^e année, les élèves de l'École de commerce accomplissent un travail interdisciplinaire centré sur un projet (ci-après : « TIP »), dans les objectifs sont d'être en mesure :

- d'examiner et de structurer un thème de manière autonome ;
- de présenter les résultats de manière appropriée ;
- d'élargir et relativiser leurs connaissances et leurs aptitudes disciplinaires et les appliquer dans un nouveau contexte ;
- d'apprendre à penser de manière interdisciplinaire ;
- de rechercher des informations et se documenter de manière scientifique, et travailler en équipe.

Le TIP est conduit par l'enseignant·e d'Économie et droit ou l'enseignant·e de Finances et comptabilité (ci-après : « le·la répondant·e »). Il·elle en assure l'élaboration et le suivi.

Constitution des groupes et choix des sujets

Le TIP se réalise, en principe, par groupes de deux élèves de la même classe ; **exceptionnellement**, le·la répondant·e pourra admettre un groupe de trois ou un·e élève isolé·e, selon l'effectif des classes et en accord avec la Direction. Une motivation écrite et signée doit être rendue au doyen, M. Thomas Fasel, au plus tard **le vendredi 28 août 2026**.

Les élèves proposent un sujet en relation avec le monde du travail. Ce choix doit ensuite être avalisé par le·la répondant·e selon les critères suivants :

- un lien avec le monde professionnel parmi : le contexte professionnel de l'entreprise dans laquelle un·e élève a effectué son stage de deux semaines, une autre entreprise, une administration publique, une fondation, une association, ou le gymnase ;
- la faisabilité du sujet choisi ;

- une problématique à résoudre qui doit pouvoir être traitée par une approche interdisciplinaire cohérente.

D'une manière générale, il s'agit d'éviter les domaines trop pointus et privilégier les sujets pouvant amener à étudier des aspects « locaux ».

Organisation

Les élèves ont à l'horaire de 3^e année deux périodes à disposition pour avancer dans leur TIP. Le·la répondant·e utilise ces heures pour voir des élèves si nécessaire. D'autres périodes de rendez-vous peuvent être fixées en dehors des heures de cours.

Lorsque les élèves prennent des rendez-vous à l'extérieur, par exemple pour une interview, ils·elles le font en principe pendant ces périodes, ou en dehors des heures de cours. Exceptionnellement, lorsque ce n'est pas possible, les élèves font une demande de congé signée par leur répondant·e avant de la remettre à leur conseiller·ère de classe.

Tout questionnaire ou sondage destiné à récolter des données doit être présenté à leur répondant·e, puis avalisé par la Direction par l'intermédiaire du doyen, M. Thomas Fasel.

Chaque élève reçoit un crédit d'impression informatique de 100 pages.

Processus d'élaboration

Le TIP prépare les élèves à effectuer des tâches complexes et des travaux autonomes de niveau haute école spécialisée. S'il n'est pas attendu des élèves qu'ils démontrent d'emblée un niveau d'autonomie élevé, le·la répondant·e détermine les progrès effectués tout au long du processus. Sans s'y limiter, ceci inclut le respect des engagements (calendrier et délais, rendez-vous, travail à fournir, etc.) et la prise en compte des commentaires (corrections, pistes d'amélioration, etc.).

Présentation

L'ordre de grandeur pour le volume du TIP est d'environ 16 pages (Arial 11 ou Times New Roman 12, interligne simple) pour un travail réalisé en groupe, soit entre 4'500 et 5'000 mots, hors annexes. Pour un·e élève seul·e, environ 12 pages sont attendues, soit entre 3'000 et 4'000 mots.

Les annexes ne sont pas comprises dans le volume. Celles-ci contiennent la bibliographie, la déclaration d'authenticité (annexe II du « Guide du TIP » disponible sur le site Internet du gymnase) et les annexes pertinentes à la réalisation du travail (interviews, sondages, etc.).

Des consignes plus précises de présentation figurent dans le document intitulé « Guide de mise en forme pour les documents longs » (disponible sur le site Internet du gymnase).

Les élèves sont rendu·e·s attentif·ve·s aux dispositions relatives aux droits d'auteur. Pour mémoire, le plagiat est considéré comme de la tricherie et peut être lourdement sanctionné. En principe, la note 1 est attribuée (art. 43 RGY).

Utilisation d'une intelligence artificielle générative (IAg)

L'utilisation d'une IAg n'est pas prohibée mais son usage doit impérativement respecter les règles définies par le·la répondant·e. L'usage ou non-usage de l'IAg doit faire l'objet d'une discussion entre les élèves et leur répondant·e. Un contrat pédagogique peut être élaboré afin d'établir les règles d'utilisation en fonction de la problématique, des objectifs évaluateurs et des phases du travail.

En cas de doute, il est nécessaire de demander au·à la répondant·e ce qui est autorisé ou non. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit quelques points essentiels :

- L'IAg ne remplace pas le travail personnel ;
- L'IAg fait l'objet d'un usage responsable, critique et utile à l'apprentissage ;
- L'élève reste responsable de ce que produit une IAg (erreurs, biais ou hallucinations) ;
- L'élève doit démontrer sa compréhension en étant capable d'expliquer ce que l'IAg a produit ;
- L'élève vérifie chaque source générée par l'IAg ;
- L'élève vérifie et croise les productions d'une IAg avec des informations fiables (littérature ou experts) ;
- L'élève doit être capable de « faire seul » (comprendre, réfléchir, expliquer, restituer).

Quel que soit le niveau d'utilisation d'un IAg autorisé par le·la répondant·e, les usages suivants sont prohibés et eux seuls peuvent mener à l'attribution de la note de 1 :

- Utilisation d'une IAg comme seule source d'information ;
- Utilisation d'une IAg pour générer des références bibliographiques ;
- Utilisation de l'IAg sans mention ;
- Analyse de données confidentielles ou qui ne sont pas en libre accès ;
- Inventer ou falsifier des informations avec l'IAg ;
- Déléguer entièrement le travail ou la défense orale à l'IAg.

Évaluations intermédiaires

Le·la répondant·e dispense un accompagnement formatif tout au long du travail. En particulier, deux échéances ont été agendées afin de permettre un retour qualitatif sur le travail fourni jusque-là et donner des pistes d'amélioration.

Évaluation finale

Le travail, **dans sa version définitive reliée**, dans un dossier broché et dont la présentation suit les usages qui ont trait à la rédaction d'un document long (cf. « Guide de mise en forme pour les documents longs »), doit être remis en **trois exemplaires le lundi 15 février 2027** à 8h au secrétariat. Chaque élève remplit et insère une « déclaration d'authenticité » (annexe II).

Une version PDF est également remise au·à la répondant·e selon ses instructions.

Le travail est évalué par le·la répondant·e, accompagné·e d'un·e expert·e interne à l'établissement. Ils·elles apprécient le travail et remplissent la grille d'évaluation (en annexe). L'évaluation donne lieu à une note au demi-point.

L'évaluation porte sur (1) le processus d'élaboration, (2) le contenu du dossier écrit (3) la forme du dossier écrit, (4) la présentation orale et (5) la discussion. Un exemplaire de la grille d'évaluation se trouve dans le « Guide du TIP ». Ce document contient les critères d'évaluation précis, propres à chacun de ces cinq éléments. Toutes les rubriques de la grille ne sont pas nécessairement remplies.

Défense orale

Parallèlement au processus de travail, les élèves s'exercent à la réflexion critique et à la discussion. Le succès global du travail interdisciplinaire dépend de l'intégration des connaissances, de la démarche et des méthodes issues de deux ou plusieurs branches

menant à la maturité professionnelle de manière que le gain en compétences et en connaissances dépasse celui qui pourrait être acquis dans une seule branche.

Ce gain en compétences et connaissances est, entre autres, évalué lors de la défense orale. Cette dernière, d'une durée de 40 minutes, se déroule en présence de le·la répondant·e et d'un·e expert·e le **mardi 23 mars 2027**.

La défense se déroulera en deux temps :

- 1) 20 minutes de présentation des élèves durant laquelle ils-elles font le bilan et la synthèse du travail effectué.
- 2) 20 minutes de discussion durant laquelle le·la répondant·e et/ou l'expert·e posent des questions auxquelles les élèves doivent répondre de manière compétente, en défendant leurs choix de manière convaincante et en portant un regard réflexif sur leur travail.

Note finale

La note finale est établie par le·la répondant·e, qui est chargé·e de sa saisie informatique. Elle est pondérée de la manière suivante :

Éléments d'évaluation	Pondération
1. Processus d'élaboration	10%
2. Écrit – contenu	30%
3. Écrit – forme	10%
4. Oral – présentation	20%
5. Oral - discussion	30%
Note finale	100 %

La note finale, arrondie au demi-point, compte pour la moitié de la note du travail interdisciplinaire (TI). Elle est combinée avec les moyennes de TIB des semestres 4 et 5. Cette note ne compte pas pour la promotion semestrielle, mais est reprise dans le bulletin MP.



Un travail qui n'est pas rendu dans les délais n'est pas corrigé et reçoit la note 1.

Échec et redoublement

En cas d'échec à la Maturité Professionnelle dû à une insuffisance au TIP, l'élève peut présenter une remédiation (seul·e) de ce travail à la session d'examens d'août.

A l'instar des examens, l'élève qui double la 3^e année refait un travail.

Thomas Fasel, doyen

Annexes :

- I. Sujet du TIP
- II. Déclaration d'authenticité
- III. Grille d'évaluation
- IV. Procès-verbal



Document à rendre à la maîtresse répondante ou au maître répondant

Titre :

Problématique :

.....

.....

Démarche / méthode de travail :

.....

.....

Élève

Nom et prénom : N° portable :

Adresse électronique :

Date : Signature :

Répondant·e du gymnase

Nom et prénom :

Adresse électronique :

Date : Signature :



Déclaration d'authenticité

PLAGIAIRE

[plaʒjɛʁ] n. – plagiare 1584 ; lat. plagiarius « celui qui vole les esclaves d'autrui », du grec plagios « oblique, fourbe » " Personne qui pille ou démarque les ouvrages des auteurs.

PLAGIER

[plaʒjɛ] v.tr. – 1801; de plagiat 1" Copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre. -> copier, calquer, contrefaire, démarquer, imiter, pasticher, piller, pirater, reproduire.

(Le Petit Robert - éd. 2025)

L'élève prénom et nom :

atteste avoir conçu et rédigé personnellement, dans son style propre, le travail interdisciplinaire ci-joint
suivi par le répondant Nom et prénom :

L'élève atteste notamment ne pas avoir eu recours au plagiat et avoir systématiquement et clairement
mentionné tous les emprunts faits à autrui ou **à l'intelligence artificielle (IA)**.

Lieu, date et signature :



Grille d'évaluation du Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet (TIP)

Titre du travail :

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom de la répondante ou du répondant :

Nom et prénom de l'experte ou de l'expert :

Les critères d'évaluation sont tirés du Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC-MP).

1. PROCESSUS D'ÉLABORATION

Critères d'évaluation		Note obtenue
1.1	La personne en formation travaille de manière autonome, elle mobilise les ressources à disposition lorsque c'est nécessaire	
1.2	L'élève a fait preuve d'implication dans la réalisation de son travail : détermination, pro activité, sérieux	
1.3	Les accords passés avec les enseignants assurant le suivi du travail sont respectés	
NOTE PROCESSUS D'ÉLABORATION <i>(arrondie au dixième, à reporter sur le PV de l'évaluation finale)</i>		1 1.5 2 2.5 3 3.5 4 4.5 5 5.5 6

2. ÉCRIT - CONTENU

Critères d'évaluation		Note obtenue
2.1	L'introduction présente le contenu du travail de manière pertinente.	
2.2	La problématique est pertinente, clairement définie et contextualisée	
2.3	La méthode choisie (p. ex. comparaison, enquête sur le terrain) et les sources d'information sont adaptées au thème et adéquatement mises en œuvre	
2.4	L'analyse de la problématique est complète	
2.5	Le travail est clairement structuré	
2.6	L'argumentation est développée de manière convaincante	
2.7	La personne en formation analyse les aspects essentiels de son travail	
2.8	La conclusion répond de manière adaptée à la problématique	
NOTE CONTENU (ÉCRIT) <i>(arrondie au dixième, à reporter sur le PV de l'évaluation finale)</i>		1 1.5 2 2.5 3 3.5 4 4.5 5 5.5 6

3. ÉCRIT - FORME

Critères d'évaluation		Note obtenue
3.1	Les consignes de rédaction (longueur, police...) sont respectées et la mise en forme du dossier est de qualité professionnelle	
3.2	Les tableaux et les figures sont appropriés et compréhensibles	
3.3	Le travail est rédigé dans une langue correcte (orthographe, syntaxe) et sa lecture est aisée et fluide	
3.4	Les sources, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), et les citations sont référencées de manière complète et correcte	
NOTE FORME (ÉCRIT) <i>(arrondie au dixième, à reporter sur le PV de l'évaluation finale)</i>		1^{1.5} 2^{2.5} 3^{3.5} 4^{4.5} 5^{5.5} 6

4. ORAL - PRÉSENTATION

Critères d'évaluation		Note obtenue
4.1	La présentation est structurée de manière pertinente	
4.2	La présentation offre un aperçu représentatif des aspects importants du travail	
4.3	Un élément nouveau est présenté de manière appropriée	
4.4	La présentation est effectuée avec aisance et assurance et la gestuelle est adéquate	
4.5	Les médias et les moyens techniques sont utilisés à bon escient et avec aisance	
4.6	La gestion du temps est maîtrisée	
NOTE PRÉSENTATION ORALE <i>(arrondie au dixième, à reporter sur le PV de l'évaluation finale)</i>		1^{1.5} 2^{2.5} 3^{3.5} 4^{4.5} 5^{5.5} 6

5. ORAL - DISCUSSION

Critères d'évaluation		Note obtenue
5.1	La personne en formation répond de manière compétente aux questions	
5.2	L'élève défend ses choix de manière convaincante	
5.3	L'élève argumente en recourant aux différentes sources citées (y compris l'IA) dans son dossier écrit de manière pertinente	
5.4	La personne en formation porte un regard réflexif sur son propre travail	
NOTE PRÉSENTATION ORALE <i>(arrondie au dixième, à reporter sur le PV de l'évaluation finale)</i>		1^{1.5} 2^{2.5} 3^{3.5} 4^{4.5} 5^{5.5} 6

OBSERVATIONS



Procès-verbal de l'évaluation finale du Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet (TIP)

Nom et prénom de l'élève :

Titre du TIP :

Évaluation (Répondante ou répondant du gymnase pour l'écrit et l'oral, experte ou expert pour l'oral)

Attention : le plagiat peut à lui seul être sanctionné par une note finale de 1.0.

Critères d'évaluation	Note	Pondération	
1. Processus d'élaboration		10 %	
2. Écrit - contenu		30 %	
3. Écrit - forme		10 %	
4. Oral - présentation		20 %	
5. Oral - discussion		30 %	
Total		100 %	
NOTE FINALE (arrondie au demi-point)			

La répondante / le répondant Nom et prénom :

Date et signature :

L'experte / l'expert Nom et prénom :

Date et signature :

L'élève affirme avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date et signature :

Document à remettre au terme de la soutenance à la doyenne ou au doyen de l'École de commerce

Calendrier

Du 17 au 21 août 2026	Présentation du TIP par le doyen
Vendredi 28 août 2026	Délai de demande de travail en solo ou en trio ; le·la répondant·e établit une liste des groupes et des sujets provisoires et la transmet au doyen
Vendredi 18 septembre 2026	Les élèves rendent le document « sujet du TIP » complété au·à la répondant·e (annexe I)
Entre le mardi 22 et le vendredi 25 septembre 2026	Le·la répondant·e rend le descriptif corrigé aux élèves
Vendredi 30 octobre 2026	Remise d'un chapitre significatif du travail au·à la répondant·e
Entre le lundi 2 et le vendredi 6 novembre 2026	Première évaluation formative rendue par le·la répondant·e
Lundi 11 janvier 2027	Remise de la version provisoire du travail le·la répondant·e
Entre le lundi 18 et le vendredi 22 janvier 2027	Deuxième évaluation formative rendue par le·la répondant·e
Lundi 15 février 2027 à 8h	Reddition du travail final au secrétariat en 3 exemplaires et d'une version PDF au·à la répondant·e
Entre le lundi 15 février et le vendredi 12 mars 2027	Préparation de la défense orale (consignes données par le·la répondant·e)
Mardi 23 mars 2027	Défenses orales
Vendredi 16 avril 2027	Remise des évaluations

Les délais exacts sont à convenir directement avec la·le répondant·e mais doivent correspondre aux plages de temps imposées.